



PV SCJA du 22 Novembre 2021

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-191

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations observateurs, accompagnateurs : Issa Ghadab 06-52-68-08-97

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

En cas d'indisponibilité tardive veuillez informer en premier lieu votre désignateur par téléphone et confirmer ensuite par un mail au district.

MESSAGE DE MOURAD DJOUDER

Je voulais très sincèrement remercier tous les acteurs du football pour leurs nombreux soutiens et ce depuis l'accident tragique de Karim.

En particulier, je soulignerai les arbitres (ma famille) qui ont été solidaires, se sont manifestés tout au long de ces dernières semaines.

LE District de la Loire dans toutes ces composantes nous a accompagné dans ce moment tragique, sans être dans le « ni-trop, ni pas assez » mais à la bonne mesure, celle qui vient tout simplement du cœur !

La famille de Karim (son épouse et ces 2 filles) a pu apprécier la solidarité des arbitres et de la communauté du football dans son ensemble en telles circonstances. Elle vous en remercie.

En particulier, je citerai Rebaud Pascal (président de la commission des arbitres), qui s'est mobilisé dès le 1er jour jusqu'à l'organisation d'une petite cérémonie très émouvante au siège du District de la Loire en hommage à KARIM.

Je ne pourrai évidemment pas tous vous citer, tant l'élan de soutien des arbitres (anciens ou actifs), des acteurs du football (clubs) a été grand, soutien à la hauteur de l'homme qu'était mon très regretté frère KARIM.

Merci à vous tous, prenez soin de vous et de vos proches.

CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES

La CDA demande à tous les arbitres jeunes et seniors de prendre connaissance du rappel ci-dessous sur les consignes de vérification du protocole sanitaire. A mettre en application sur les matchs dès le 11 novembre.

Le protocole ayant évolué, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les matchs aux heures prévues.

« Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes.

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplira pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débitera pas la rencontre.

Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (joueuses).

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai, la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.

Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le biais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »

CARNET NOIR



JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de la femme de notre ami et intendant du District Daniel DOSNON. L'enterrement aura lieu le mercredi 24 novembre à 17h 00 au crématorium de Montmartre à St ETIENNE. Tous les membres de la commission des arbitres sont attristés par ce décès et nous adressons à toute la famille de DANIEL nos sincères condoléances.

COURRIERS RECUS

HAUT PILAT INTERFOOT : Lu noté changement d'horaire.

CONVOCATION ARBITRE

M. BOUCHAGOUR Ryad : Vous êtes convoqué à la sous-commission des jeunes arbitres le LUNDI 29 Novembre 19h pour affaire vous concernant.

IMPAYES

A noter : pour toutes demandes d'impayés, les arbitres doivent remplir le formulaire en indiquant le motif de l'impayé et le club fautif plus joindre un RIB pour toutes les demandes sous peine de non traitement.

RAPPEL RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA tient à informer l'ensemble des arbitres de district que les consignes d'envoi de rapport disciplinaire n'ont pas changé. En effet, un changement de présentation sur votre accès personnalisé " Portail Des Officiels" a amené de la confusion chez certains d'entre vous. A ce sujet depuis le début de la saison sur votre accès personnalisé vous retrouverez un onglet intitulé " rapport(s) à saisir ". Vous ne devez valider et rédiger un rapport que si les conditions du match le nécessitent. A savoir (exclusion d'un joueur, d'une personne présente sur le banc de touche, incident de match ou d'après match...).

En clair si au cours de la rencontre vous n'avez mis aucune sanction ou simplement des avertissements vous n'avez pas de rapport à valider. Soyez rassuré RIEN n'a changé dans les consignes et surtout ne validez pas un rapport disciplinaire s'il n'y a pas utilité.

L'UNAF

L'UNAF organise une opération SURVETEMENT AU PRIX DE 36€ Veste + Pantalon.

Veillez-vous adresser à M. TOUNSII Habib

Tél : 0682901236

Mail : habib.tounsi@orange.fr